

Questions & réflexions

Par Lionel Prigent et Charlotte Bleunven

L'économie sociale et solidaire : Quels atouts pour les villes ? Quelles responsabilités pour les territoires ?

Depuis quelques années, l'économie sociale et solidaire fait l'objet d'une attention particulière de la part des citoyens, des médias, des observateurs économiques et des villes, dans beaucoup d'endroits du monde. En France, en 2011, un emploi sur dix en relevait, selon Jean-Louis Laville, Professeur et chercheur spécialiste du sujet. Le thème est d'autant plus mobilisé qu'il recèle des principes a priori bien identifiés et partagés : une doctrine commune, une forme plus démocratique de l'organisation productive, un dépassement de l'antagonisme entre propriétaires du capital et loueurs de la force de travail. Mais l'expression recouvre une grande diversité de situations, qu'il s'agisse de la nature des structures ou de la forme des activités. Malgré cette difficulté de définition, nombre de collectivités tendent aujourd'hui à promouvoir ce secteur et à lui apporter différentes formes d'aides pour poursuivre son développement. Il importe sans doute de comprendre les motivations d'un tel soutien, mais aussi les moyens qui seraient les plus pertinents à mobiliser.

LES AUTEURS LIONEL PRIGENT ET CHARLOTTE BLEUNVEN

Lionel Prigent est Professeur des universités à l'Institut de Géoarchitecture de Brest où il enseigne l'économie et l'urbanisme. Il étudie les politiques publiques et leurs transformations, particulièrement sur les territoires urbains. Charlotte Bleunven est ingénieure d'études sur l'économie sociale et solidaire à l'Institut de Géoarchitecture de Brest, à l'Université de Bretagne Occidentale.



L'ESS, UN MOUVEMENT HISTORIQUE ET UNE RECONNAISSANCE RÉCENTE ET PLURIELLE ...

Il se pose en effet une question de définition, en raison de la multitude des formes que peut prendre l'économie sociale et solidaire et des différentes modalités reconnues par les villes. Assurément, il ne s'agit plus seulement de mettre en œuvre des pratiques mais de pouvoir les identifier. De ce point de vue, les dispositions juridiques, quand elles permettent une reconnaissance du sujet, ont un effet performatif.

C'est la réaction aux violences sociales, qui accompagnent la révolution industrielle du XIX^e siècle, qui marque véritablement la naissance de l'économie sociale en Europe, puis en France, sous l'influence de différents courants et à l'initiative du mouvement ouvrier et du patronat social. En France, la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, dite "Hamon", est venue fixer des définitions et des concepts déjà exposés et marque la reconnaissance d'un mode d'entreprendre autrement. L'ESS y désigne donc un ensemble de structures (coopératives, mutuelles, associations, ou fondations), dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, principe majeur qui se traduit par trois actions distinctes : apporter des soins aux personnes en difficulté, lutter contre les inégalités et concourir au développement durable. Les entreprises adoptent un principe de gouvernance démocratique et participative, second principe de l'ESS.

Différentes questions se posent néanmoins sur cette économie qui apparaît désormais « à la mode » après avoir été longtemps décriée. Quels enseignements tirer de la multitude des formes ? Pourquoi cet intérêt des villes pour l'ESS ? Il ne s'agit pas seulement d'opportunisme, de récupération des initiatives mais bien d'une forme assumée de l'action publique. Dans le contexte de l'AIMF, l'initiative des villes est prépondérante, mais nous devons aussi nous

interroger sur l'originalité à envisager pour la francophonie. Comment pouvons-nous tirer expérience des mécanismes d'activité, d'animation, de développement local ?

L'ESS, UNE ÉCONOMIE QUI SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout le monde parle de Développement Durable (DD) : politiques, ONG, industriels, les urbanistes, les agriculteurs. La définition est en perpétuelle évolution depuis les premiers travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, créée en 1983 à l'initiative de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Elle est largement diffusée à partir de 1987 et la publication du rapport Brundtland propose la formulation suivante : « le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Une société prédatrice ne saurait être durable. Une société immobile, figée, ne saurait l'être davantage. Le développement durable constitue avant tout une démarche progressive visant à réduire toutes formes de destruction. L'impact massif et hautement perturbateur de nos activités sur la biosphère constitue un facteur de destruction sociale, à commencer par la marginalisation de la population au sein de chaque nation et à l'échelle mondiale. L'ESS, par sa prise en compte des enjeux auxquels l'humanité est confrontée, est une des réponses aux défis écologiques, économiques et sociétaux.

Le concept d'économie sociale et solidaire est « élastique » en raison du voisinage de thématiques qu'elle recouvre : économie circulaire, circuits courts, politiques de la ville, alimentation durable, entre autres. Soutenir cette forme d'économie relève donc, dans beaucoup de situations, de l'expression d'un véritable projet de territoire qui tente de mieux mobiliser les ressources utilisables, en particulier les ressources naturelles peu ou pas renouvelables.

Mais encore faut-il pouvoir rappeler ce que sont les enjeux importants à l'échelle de la société : faciliter l'intégration des populations, participer à la gestion des territoires, économiser les ressources naturelles, valoriser le patrimoine, promouvoir la démocratie locale et assurer la santé publique.

UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'HUMAIN

Mais au-delà des intentions, la confrontation aux faits est indispensable pour saisir ce que sont les potentialités de l'économie sociale et solidaire. Pour renforcer une notoriété et une lisibilité indispensables pour que des expérimentations se transforment en un modèle à suivre, il s'agirait de les mettre davantage sur le devant de la scène. Et c'est bien le rôle que peuvent tenir les labels, les mises en marque et l'intégration des actions relevant de l'ESS dans le récit partagé des territoires. Quand Nantes Métropole communique sur les Écossolies ou quand Namur se désigne comme la capitale du réemploi, le propos cherche d'abord à mobiliser les nouveaux acteurs potentiels.

Il y a toujours une prise de risque : le résultat parfait n'existe pas... Pire, il y a sans doute toujours une part d'absolu qui est violentée par le passage au concret, de la confrontation à la réalisation. L'ESS est une démarche qui porte sa part d'utopie : celle de produire sans salir, celle de commander sans asservir, celle de consommer sans gaspiller, celle de favoriser l'émulation et l'innovation sans la violence de la compétition... La réalité se charge d'imposer des nuances. Mais les accommodements, immédiatement pointés par les contempteurs comme autant de renoncements, ne doivent pas faire oublier les efforts et les réussites. Comment maintenir le cap, croître, tout en étant capable de garder les espérances initiales ? Dans un entretien au Monde en février 2019, Edgar Morin disait toute la difficulté de cet exercice : « J'ai gardé mes inspirations adolescentes tout en perdant mes illusions ». Nouvelle expression du dilemme faustien et pleine leçon de vie. ■